

## NOTRE OFFRE DE SERVICES

Pour les communes et collectivités, le laboratoire de la SWDE dispose des compétences, des agréments et de l'accréditation ISO 17025 pour assurer :

- 1 la réalisation des contrôles imposés par le Code de l'eau pour les eaux destinées à la consommation humaine.
- 2 l'analyse de la qualité de l'air et des eaux de piscine selon l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 juin 2013.
- 3 le dénombrement des *Legionella pneumophila* dans les eaux chaudes sanitaires selon l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 juin 2013.

De nombreuses autres analyses peuvent aussi être réalisées à la demande des particuliers, entreprises ou collectivités. Celles-ci portent sur :

- ↻ les eaux souterraines
- ↻ les eaux de surface
- ↻ les eaux de distribution
- ↻ les eaux en bouteille
- ↻ les eaux alimentaires
- ↻ les eaux de réseau d'eau sanitaire (*Legionella*)
- ↻ les eaux de tour de refroidissement (*Legionella*)
- ↻ les eaux de piscine
- ↻ les eaux de baignade
- ↻ les eaux de citerne
- ↻ les eaux usées
- ↻ l'air de piscine (chloramines)



labo@swde.be

SWDE, Laboratoire  
Avenue de l'Espérance, 14  
6220 Fleurus  
071 825 911

Le formulaire  
pour commander  
une analyse d'eau  
à la SWDE est disponible  
sur notre site Internet

<https://www.swde.be/fr/analyses>



Ne pas jeter sur la voie publique. Éd. resp. : Éric Smit, SWDE, rue de la Concorde, 41 - 4800 Verviers

**24/24 7/7**

La société wallonne des eaux

# LE LABORATOIRE DE LA SWDE

**AU SERVICE DES COMMUNES ET COLLECTIVITÉS**

- RAPIDITÉ D'INTERVENTION
- ACCREDITATION ISO 17025
- EXPERTISE
- TECHNOLOGIE DE POINTE
- RENOMMÉE INTERNATIONALE
- LARGE SPECTRE D'ANALYSES
- EXIGENCES ÉLEVÉES DE QUALITÉ
- RÉSULTATS DISPONIBLES RAPIDEMENT

## LA QUALITÉ DE L'EAU PLACÉE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

### UN PERSONNEL HYPER QUALIFIÉ AU SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

**50** Une cinquantaine de scientifiques (docteurs en sciences, ingénieurs et techniciens) effectuent quotidiennement les devoirs de prélèvements et d'analyses d'échantillons indispensables pour contrôler et garantir la qualité des eaux. Qu'elles soient destinées à la consommation humaine ou vouées à des activités de loisirs (piscines). Nos analyses sont effectuées en toute impartialité, non seulement pour le compte de la Société wallonne des eaux, mais aussi pour le compte d'autres organismes (communes ou intercommunales) responsables de la fourniture d'eau sur d'autres zones que celles desservies par la SWDE.

### PISCINE COMMUNALES POUR NAGER EN EAUX LIMPIDES

«Tous les mois au moins, l'exploitant fait contrôler **la qualité de l'eau des bassins** par un laboratoire accrédité conformément à la réglementation en vigueur (...). Ce laboratoire contrôlera les paramètres chimiques, bactériologiques et physiques [de l'eau du bassin de natation]» (\*).

Cette mesure concerne les piscines couvertes. En ce qui concerne les bassins de natation à ciel ouvert, ces contrôles de qualité des eaux de baignade doivent être réalisés au moins deux fois par mois. Avant l'ouverture de la saison, une première analyse de l'eau de la piscine doit être effectuée. Elle ne pourra légalement être ouverte que si les résultats de ces analyses sont conformes.

Des analyses bactériologiques non conformes peuvent entraîner la fermeture des bassins jusqu'au retour à une situation normale.

Le bulletin des analyses de l'eau réalisées doit être affiché dans un endroit bien visible par les baigneurs.

(\* Article 38 §3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 juin 2013 déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial.



### FIABILITÉ DES RÉSULTATS

Le laboratoire de la SWDE est accrédité **ISO 17025**. L'organisme indépendant d'accréditation BELAC a renouvelé le certificat d'accréditation du laboratoire jusqu'en 2020.

La norme ISO 17025 porte notamment sur la fiabilité des résultats des analyses que le laboratoire communique à ses clients. Elle reconnaît aussi officiellement la démarche d'excellence et d'amélioration continue dans laquelle s'inscrit la SWDE pour les prélèvements et les analyses.

### SERVICES COMMUNAUX DES EAUX

#### EAU DISTRIBUÉE AU ROBINET : CONTRÔLE OBLIGATOIRE

«Le fournisseur est tenu d'établir un programme de contrôle annuel et approprié permettant de vérifier régulièrement que **les eaux destinées à la consommation humaine** répondent aux exigences du décret» (\*).



Les équipes de préleveurs de la SWDE sont opérationnelles sur l'ensemble du territoire wallon. Les échantillons qu'ils prélèvent (généralement au robinet d'eau froide de la cuisine) sont analysés dans les plus brefs délais au laboratoire de la SWDE afin de vérifier si l'eau est conforme aux normes légales et donc, salubre.

(\* Article 4 §1<sup>er</sup> de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 janvier 2004 relatif aux valeurs paramétriques applicables aux eaux destinées à la consommation humaine, intégré dans le Code de l'eau.

### Notre engagement

Le laboratoire de la SWDE s'engage à communiquer les résultats des analyses bactériologiques en **moins de 72 heures\*** aux exploitants de piscines, hors dénombrement des bactéries Légionelles.

(\* La loi les invite à obtenir ces résultats au plus tard dans les 10 jours suivant le prélèvement.



### INSTALLATIONS SANITAIRES COLLECTIVES

#### NOUS ÉVALUONS LA PRÉSENCE DE BACTÉRIES LÉGIONELLES

Les salles de sport, les bassins de natation et de loisirs équipés d'installations sanitaires collectives sont des endroits où le risque d'héberger des germes pathogènes de type Légionelle existe. La Légionelle est une des plus dangereuses bactéries d'origine hydrique. Responsable de la légionellose, elle se développe dans l'eau chaude.

Les équipes du laboratoire de la SWDE peuvent aider les communes et collectivités à **réduire le risque de contamination** de ces lieux sensibles par des prélèvements réguliers et des analyses des Légionelles. Un examen régulier de la qualité de l'eau sanitaire de ces établissements permet de diminuer la probabilité de croissance bactérienne et d'endiguer toute future contamination.

Tous les échantillonnages nécessaires au dénombrement de bactéries Légionelles sont effectués dans les règles de l'art par les préleveurs accrédités de la SWDE, aux points de tirage prioritaires définis par la loi.

Le laboratoire a développé des outils bio-technologiques permettant de confirmer ou d'infirmer **en moins de 24 heures** la présence de Légionelles dans les eaux.